

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2017-2020

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE MONTFORT-SUR-MEU

Présenté en conseil municipal le : 24 Avril 2017

<b>1.</b>	<b>DONNEES GENERALES</b>	p.2
<b>2.</b>	<b>PARTENAIRES DU PROJET</b>	p.2
<b>3.</b>	<b>METHODE</b>	p.3
3.1.	Etat des lieux des services existants	p.3
	Les temps périscolaires	
	L'accueil de loisirs municipal ; périscolaire et extrascolaire	
	Les activités extrascolaires	
3.2.	Evaluation 2014-2016	p.9
	L'articulation des partenaires	
	L'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires	
	Les objectifs	
3.3.	Articulation du PEDT avec les dispositifs existants	p.11
<b>4.</b>	<b>OBJECTIFS PARTAGES</b>	p.11
4.1.	Les orientations éducatives portées par la Commune	p.11
4.2.	Les objectifs éducatifs portés par l'Education Nationale	p.12
4.3.	Les objectifs éducatifs du PEDT	p.12
<b>5.</b>	<b>LES ACTIONS</b>	p.13
5.1.	L'organisation	p.13
5.2.	Les activités périscolaires	p.16
5.3.	Les accueils périscolaires	p.18
5.4.	Les emplois du temps	p.20
<b>6.</b>	<b>ACTEURS ENCADRANTS LES ACTIVITES PERISCOLAIRES</b>	p.25
<b>7.</b>	<b>LE PILOTAGE DU PROJET</b>	p.29
<b>8.</b>	<b>INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES</b>	p.29
8.1.	Modalités d'inscription aux activités proposées	p.29
8.2.	Facturation et paiement	p.30
8.3.	Modalités d'information et d'échanges avec les familles	p.30
<b>9.</b>	<b>EVALUATION DU PEDT</b>	p.30
9.1.	Les intentions de l'évaluation	p.30
9.2.	Les principes de l'évaluation	p.30
9.3.	Le contenu de l'évaluation	p.31
9.4.	Les modalités d'évaluation	p.32

### Mairie de MONTFORT-SUR-MEU

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219  
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
Tél. 02 99 09 00 17  
Fax 02 99 09 14 04  
mairie@montfort-sur-meu.fr  
[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

## **1. DONNEES GENERALES**

**Collectivité territoriale porteuse du projet** : Mairie de Montfort-sur-Meu

**Nom du correspondant** : Aurélie GAUDIN

**Fonction** : Chargée de mission Education-Enfance-Jeunesse

**Adresse** : Bd Villebois Mareuil, 35160 Montfort-sur-Meu

**Téléphone** : 02 99 09 00 17

**Adresse électronique** : [aurelie.gaudin@montfort-sur-meu.fr](mailto:aurelie.gaudin@montfort-sur-meu.fr)

## **PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT**

### **Territoire concerné :**

Ce projet concerne la commune de Montfort-sur-Meu.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

### **Nombre d'établissements d'enseignement scolaire sur la commune :**

Etablissements	Publics	Privés	Total
Ecoles maternelles	2	1	3
Ecoles élémentaires	2	1	3
Etablissements secondaires	2	3	5
TOTAL	6	5	11

### **Liste et effectifs des établissements scolaires sur la commune :**

- Ecole maternelle du Moulin à Vent (école publique) : 72 enfants
- Ecole maternelle du Pays Pourpré (école publique) : 111 enfants
- Ecole maternelle Notre Dame (école privée sous contrat) : 93 enfants
  
- Ecole élémentaire du Moulin à vent (école publique) : 148 enfants
- Ecole élémentaire du Pays Pourpré (école publique) : 200 enfants
- Ecole élémentaire Notre Dame (école privée sous contrat) : 147 enfants
  
- Collège Louis Guilloux (collège public) ; 788 jeunes
- Collège Saint Louis Marie (collège privé) ; 606 jeunes
- Lycée René Cassin (Lycée public) ; 956 jeunes
- I.M.E. Les Ajoncs d'Or ; 106 jeunes
- C.F.T.A. ; 197 jeunes

### **Public concerné par le PEDT:**

Nombre d'enfants concernés (prévision sur la rentrée 2017 à partir des chiffres de 2016/2017) :

- Niveau maternelle : 172 enfants
- Niveau élémentaire : 345 enfants

## **2. PARTENAIRES DU PROJET**

### **Partenaires institutionnels :**

- L'Education Nationale
- La DDSCPP 35
- La CAF 35
- La Mairie de Montfort-sur-Meu

### **Partenaires associatifs :**

- Le tissu associatif local

### **Autres partenaires :**

- Représentants des parents d'élèves

### **METHODE**

#### **3.1. Etat des lieux des services existants**

##### **Les temps périscolaires**

Les temps périscolaires sont les temps où les enfants sont placés sous la responsabilité du Maire dans les écoles ou à proximité.

Ce sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation de différents temps de vie : temps scolaires, temps extrascolaires (famille, temps libre), ils doivent être coordonnés et complémentaires. Ils sont conçus pour que les enfants puissent acquérir des compétences et des savoirs, non liés aux apprentissages traditionnels et puissent bénéficier de temps de repos et d'échange.

Ces temps d'accueil participent donc au développement harmonieux de la personnalité de l'enfant.

L'organisation des temps périscolaires (accueil périscolaire du matin, pause méridienne, activités périscolaires, accueil périscolaire du soir) sous leurs aspects divers est de la seule compétence de la Commune.

Par ailleurs, la Municipalité s'est engagée, depuis l'année 2014, dans une démarche de formalisation de taux d'encadrement afin de préserver et développer la qualité d'accueil des jeunes montfortais.

##### ***L'accueil périscolaire du matin:***

<b>Horaires</b>	<b>Jours</b>
7H-8H30	Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis

Selon l'école de l'enfant, l'accueil périscolaire du matin a lieu au sein de la Maison de l'enfance pour le groupe scolaire du Pays Pourpré, et directement dans les locaux du Moulin à Vent pour le groupe scolaire du Moulin à Vent. Ce service périscolaire du matin est assuré par des animateurs.

7H-7H45	7h45 - 8h20	8h20 - 8h30
Jeux, coloriage en accès libre	Activités manuelles et jeux calmes	Accueil dans les classes

*Encadrement* : les effectifs d'encadrement sont d'un adulte pour 14 enfants en maternelle et d'un adulte pour 18 enfants, en élémentaire.

En moyenne, 28 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 26 au Pays Pourpré.

##### ***Le temps de pause méridienne des enfants :***

<b>Horaires</b>	<b>Jours</b>
11h30 - 13h30	Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis
11h30 - 12h30	Mercredis

Ce temps comprend le temps de repas (à l'exception du mercredi) et un temps libre, qui, en fonction de l'organisation de la restauration scolaire, se situe avant ou après le repas.

##### ***En maternelle :***

Le temps de pause méridienne des enfants est assuré par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Pour les plus jeunes : des temps de sieste, de repos.

Pour les plus grands : des jeux collectifs et/ou jeux libres calmes.

*Encadrement* : les effectifs d'encadrement sont d'un adulte pour 14 enfants.

*En moyenne, 45 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 89 au pays Pourpré.*

En élémentaire :

Le temps de pause méridienne des enfants est assuré par des animateurs dans chaque école.

Des temps de détente adaptés aux envies et aux besoins des enfants sont proposés ; des espaces calmes (coin lecture) et des activités manuelles sont mises en place. Les enfants peuvent également jouer librement sous la surveillance des adultes.

*Encadrement* : les effectifs d'encadrement sont d'un adulte pour 25 enfants.

*En moyenne, 118 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 168 au Pays Pourpré.*

Par ailleurs, une ULIS est intégrée à l'école élémentaire du Pays Pourpré ; aussi, un animateur est positionné spécialement pour encadrer les enfants étant dans ce dispositif.

De 13h20 à 13h30, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants, même si les agents municipaux sont présents dans les écoles.

**Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le comité de concertation a fait le choix de différencier la prise en charge des enfants selon leur tranche d'âge. Cela concerne à la fois la mise en place de l'organisation du temps hebdomadaire et les activités proposées.

En maternelle :

La municipalité a suivi les recommandations du Ministère de l'Education nationale.

Les bonnes pratiques :

- Respecter une alternance équilibrée entre les TAP et les temps calmes et de repos des enfants (sieste).
- Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école.
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire.
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

Horaires	Jours
13H30-14H15	Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis

Les activités :

- Petites sections : sieste.
- Moyennes sections : sieste ou relaxation
- Grandes sections :

Temps de relaxation : relaxation en musique, yoga, contes animés, sophrologie.

Activités calmes : motricité, expression théâtrale, découverte de nouveaux jeux, les 5 sens, Lire et faire lire, environnement local, chants et jeux musicaux, jeux collectifs calmes.

Les TAP sont assurés par :

- Les agents des écoles maternelles (ASEM),
- Les animateurs du service enfance,
- L'association Lire et Faire Lire,
- Un intervenant extérieur.

*Encadrement* : la répartition des enfants par groupe se fait de la manière suivante: une classe = deux à trois groupes d'enfants, soit un taux d'encadrement moyen d'un adulte pour 10 enfants.

*En moyenne, 60 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 83 au Pays Pourpré.*

**Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219  
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
Tél. 02 99 09 00 17  
Fax 02 99 09 14 04  
mairie@montfort-sur-meu.fr  
[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

En élémentaire :

Planning des temps d'activités périscolaires selon les écoles :

	<b>Moulin à Vent</b>	<b>Pays Pourpré</b>
<b>Jours</b>	Mardis et Vendredis	Lundis et Jeudis
<b>Horaires</b>	15H-16H30	15H-16H30

L'organisation se décline comme suit :

- des cycles d'activités de 6 -7 séances (entre chaque période de vacances scolaires),
- une participation de l'enfant aux trois parcours sur l'année : une volonté de découverte de différentes activités.
- la notion de choix de l'activité pour les enfants du Ce2, Cm1 et Cm2. Les enfants peuvent choisir trois activités (une activité par parcours) parmi les douze qu'ils suivent tout au long de l'année. En outre, il y a un recueil d'une activité que l'enfant ne souhaite plus faire.

Les trois parcours :

- Expression corporelle et bien-être
- Découverte de l'environnement local
- Découverte culturelle

Les TAP sont assurés par :

- Les animateurs du service enfance,
- Le personnel de la Médiathèque Lagirafe,
- Des associations locales,
- Des intervenants extérieurs

Encadrement : 1 classe = 2 groupes, soit un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 à 14 enfants.

*En moyenne, 135 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 155 au Pays Pourpré.*

**L'accueil périscolaire du soir :**

<b>Horaires</b>	<b>Jours</b>
16H30-19H	Lundis, Mardis, Jeudis et vendredis

En maternelle :

Le temps d'accueil périscolaire du soir est assuré par des animateurs.

Encadrement : les effectifs d'encadrement sont d'un adulte pour 14 enfants.

<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>
16h30 - 17h	Goûter
17h - 18h	Jeux extérieurs ou intérieurs, ateliers et activités ludiques
18h - 18h30	Activités ludiques et de loisirs
18h30 - 19h	Jeux et coloriages en accès libre

*En moyenne, 18 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 36 au Pays Pourpré.*

En élémentaire :

Le temps périscolaire du soir est assuré par des animateurs.

<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>
16h30 - 17h	Goûter
17h - 18h	Jeux extérieurs ou intérieurs, ateliers et activités ludiques
18h - 18h30	Activités ludiques et de loisirs
18h30 - 19h	Jeux et coloriages en accès libre

Goûter : les élèves sont encouragés à participer à la gestion de la vie collective (rangement et nettoyage des tables).

**Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219  
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
Tél. 02 99 09 00 17  
Fax 02 99 09 14 04  
mairie@montfort-sur-meu.fr  
[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

Accompagnement aux leçons : les lundis, mardis et jeudis, les animateurs proposent de l'accompagnement aux leçons pour les enfants ; ils sont répartis par cycle d'enseignement.

L'enfant n'a pas l'obligation d'avoir entièrement terminé ses devoirs. Il appartient ensuite aux parents de vérifier l'état d'avancement des devoirs.

A partir de 18 h, les enfants de maternelle et d'élémentaire sont regroupés.

*Encadrement* : les effectifs d'encadrement sont d'un adulte pour 14 enfants.

*En moyenne, 45 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 50 au Pays Pourpré.*

### **Les lieux utilisés pour les temps périscolaires :**

La ville est propriétaire des locaux scolaires et les entretient. Les conseils d'école sont consultés pour leur utilisation.

Les temps périscolaires se déroulent dans les espaces pédagogiques des différentes écoles (salles d'accueil périscolaire, bibliothèque, salle de motricité,...). Conformément à la volonté municipale, les salles de classe ne sont pas utilisées.

Les TAP ont lieu dans des locaux communaux.

#### TAP maternelles :

- les activités ont lieu au sein de l'école pour les enfants du Moulin à Vent,
- au sein de l'école et dans la Maison de l'Enfance, pour les enfants du Pays Pourpré.

#### TAP élémentaires :

Au sein des écoles (mais pas dans les salles de classe), à la médiathèque, à la Maison de l'Enfance, salles de sport, Foyer logement, Aumônerie, Abbaye. Dans ce cas, le transport est assuré en car.

### **L'accueil de loisirs municipal ; périscolaire et extrascolaire**

L'accueil de loisirs TI KOBAN ouvert en septembre 2015, localisé 12 ruelle des écoles est à proximité du centre-ville et permet un accès aisé aux différentes commodités de la commune.

A quelques minutes à pied, les enfants peuvent rejoindre les différentes salles et terrains de sport, l'espace aquatique, la médiathèque municipale, l'Avant-Scène et le Confluent (spectacle), la Tour Papegault, permettant une ouverture culturelle et sportive. De plus, la proximité des forêts et les cours d'eau valorisent une sensibilisation environnementale.

Cet accueil a une capacité de 120 enfants âgés de 3 à 12 ans (dont 48 enfants de moins de 6 ans).

L'accueil de loisirs Ti Koban est situé sur 2 étages avec des salles par tranche d'âges adaptées.

Les enfants sont répartis par tranche d'âges sur les temps d'activités :

- Les enfants de 2 et 3 ans (TPS – PS)
- Les enfants de 4 et 5 ans (MS – GS)
- Les enfants de 6 et 7 ans (CP – CE1)
- Les enfants de 8 et 9 ans (CE2-CM1)
- Les enfants de plus de 9 ans (à partir du CM2)

### **Périodes et horaires d'ouverture :**

L'accueil de loisirs de Montfort fonctionne :

- Les mercredis : de 11h30 à 17h00 avec ou sans repas avec un accueil périscolaire jusqu'à 19h00.
- Les vacances scolaires : de 9h00 à 17h00 avec ou sans repas, possibilité d'inscription à la demi-journée.

#### **Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219  
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
Tél. 02 99 09 00 17  
Fax 02 99 09 14 04  
mairie@montfort-sur-meu.fr  
[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

### **L'équipe :**

L'accueil et les animations sont assurés par des agents municipaux et des personnels vacataires placés sous l'autorité de la directrice de l'accueil de loisirs et des directrices adjointes.

L'effectif et les qualifications du personnel d'accueil de loisirs respectent la réglementation en vigueur, et notamment les taux d'encadrement.

Le personnel de direction et les animateurs sont qualifiés et expérimentés : BAFD pour la direction, BAFA (titulaires ou stagiaires) pour les animateurs.

L'équipe peut également se voir renforcée ponctuellement par des intervenants diplômés pour certaines activités telles que le VTT, les activités nautiques, l'escalade, etc.

### **Les taux d'encadrement :**

#### > En maternelle :

La répartition des enfants par groupe se fait en fonction de l'âge des enfants : soit un taux d'encadrement d'un adulte pour 8 enfants.

#### > En élémentaire :

La répartition des enfants par groupe se fait en fonction de l'âge des enfants : soit un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants.

### **La démarche pédagogique :**

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs souhaite que les enfants participent à l'élaboration des projets d'activités au sein de l'accueil de loisirs. Pour ce faire, plusieurs moyens sont mis en oeuvre pour y parvenir :

- \* Elargir les champs de connaissance des enfants en proposant des activités diversifiées qui répondent à leurs besoins dans les domaines sportif, culturel, artisanal ou technique.

- \* Proposer des sorties toujours en fonction des projets et des thèmes.

- \* Tirer parti de l'existant en se saisissant des opportunités pour les enrichir.

- \* Créer des temps de parole permettant l'expression de l'enfant et l'exploration des différentes possibilités

- \* Etre à l'écoute des enfants pendant les temps d'activité

- \* Aménager l'espace pour favoriser l'appropriation en créant un climat sécurisant, en favorisant l'autonomie

- \* Organiser le recueil d'idées, de possibilités : boîte à idées, affichages, tableaux, etc.

- \* Pour les plus grands, les inciter à la recherche de documents, à leur diffusion et leur mise à disposition

Pour chaque période, une plaquette descriptive est mise à la disposition des familles à l'accueil de loisirs, dans les écoles, à la mairie et sur le site internet de la Ville, avec les éléments suivants :

- Présentation de la thématique (définie par l'équipe d'animation et les enfants)

- Énumération des activités sur la période.

- Précision des sorties, stages et camps avec les dates et les tarifs supplémentaires

Chaque jour le bilan de la journée est affiché avec le détail des activités réalisées. Chaque groupe est en charge d'effectuer son résumé de la journée. De ce fait, chaque famille est informée du déroulement de la journée de son enfant.

### **Les activités :**

Une trame conductrice différente est établie pour chaque période, correspondant à environ 6 mercredis. Le programme est élaboré avec les enfants mais reste souple de façon à pouvoir s'adapter aux besoins du moment (envie de finir une activité commencée le matin ou la semaine précédente, aléas de la météo, vie locale, événements...) et permettre la continuité.

Les choix des sorties et des ateliers à thèmes sont affichés dans le hall de l'accueil de loisirs.

### **Le repas et les goûters :**

Le repas est servi au restaurant municipal sur inscription (situé Ruelle des Écoles, à proximité de l'accueil de loisirs) de 11h30 à 13h30. Le goûter est fourni par le service municipal.

### **Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

Fax 02 99 09 14 04

mairie@montfort-sur-meu.fr

[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

*En moyenne, 60 enfants fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël avec une moyenne de 30 enfants)*

### **Les activités extrascolaires**

#### ***Le Cap'Jeunes***

Le Cap'Jeunes, situé sur le site de la Tour Papegaut, accueille les jeunes de 10 à 18 ans, les mercredis, et tous les jours pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël).

Le Cap'Jeunes est une structure qui propose :

- des sorties (cinéma, bowling..),
- des activités (piscine, sports collectifs, stage de hip-hop...),
- de l'accueil informel sur site,
- de l'animation de rue,
- et les idées et projets des jeunes qui peuvent être mis en place avec l'aide de l'animatrice.

*En moyenne, 75 jeunes différents fréquentent la structure sur chaque période de vacances scolaires.*

Le service jeunesse travaille également en lien avec les trois établissements scolaires du second degré implantés sur Montfort-sur-Meu (collèges et lycée) ; la commune est membre des Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et participe à la définition des actions menées dans ce cadre.

#### **L'Ecole Omnisport**

Les séances de l'Ecole Omnisport se déroulent les samedis matins au COSEC : de 11H à 12H pour les enfants de 5 à 6 ans, et de 12H à 12H45 pour les enfants de 4 ans encadrés par deux animateurs municipaux.

L'Ecole Omnisport permet d'acquérir une base sportive pour apprendre à se connaître, à jouer avec les autres et acquérir les compétences nécessaires à la pratique des sports en général et cela dans un esprit non compétitif. Des exercices sportifs sur la base de jeux ludiques sont ainsi proposés pour favoriser le développement et la motricité des enfants.

*Au total, 39 enfants sont inscrits à l'Ecole Omnisport.*

#### **Montfort C Sport**

Le concept Montfort C Sport a pour objectifs de délocaliser et démocratiser le sport dans les quartiers, d'initier les habitants à des pratiques sportives populaires et méconnues, et de mettre de la convivialité au sein des quartiers.

Dans cette dynamique, plusieurs actions sont mises en place :

- Les samedis d'été : le sport s'invite dans chaque quartier de la Ville de Montfort-sur-Meu. Cette manifestation a lieu chaque année, au mois de Juin, sur 4 samedis, de 10H à 12H.

*En moyenne, 80 personnes participent à chaque session.*

- La Nuit du Sport se tient chaque vendredi soir de veille de petites vacances scolaires. Elle permet à chacun, débutant ou confirmé, de découvrir gratuitement de nouvelles activités sportives, parfois méconnues, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

*A chaque Nuit du Sport, la fréquentation est d'environ 70 participants.*

#### **La saison culturelle**

Le service culture municipal propose une saison culturelle de spectacle vivant. La pluridisciplinarité des spectacles est la base de la ligne artistique. Le théâtre est au cœur du projet. La saison culturelle s'ouvre aussi sur toutes les autres propositions artistiques : danse, musique, chansons, cirque...

Un travail conséquent de médiation culturelle s'effectue en lien étroit avec les spectacles proposés. Ainsi des parcours artistiques sont mis en œuvre chaque année avec les écoles élémentaires, les collèges, le lycée, l'IME.

### **La Médiathèque municipale**

Lagirafe – médiathèque de Montfort-sur-Meu – est installée depuis 2014 au cœur de la ville, dans son ancien tribunal. Cet équipement se trouve très fréquenté par les moins de 18 ans qui représentent la moitié des adhérents de la médiathèque soit 1700 personnes.

Lagirafe est partie prenante des actions engagées auprès de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, elle propose des ateliers aux enseignants à hauteur de trois rendez-vous par an et par classe, des ateliers sont aussi mis en œuvre dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Enfin, la médiathèque participe à l'accueil de groupes d'enfants de l'accueil de loisirs en période scolaire comme pendant les vacances.

### **3.2. Evaluation 2014-2016**

En plus de l'évaluation réalisée annuellement et de façon continue par les services municipaux, à partir de l'évaluation transmise par l'Inspection Académique aux écoles et aux services municipaux, une évaluation partagée du projet éducatif territorial 2014-2016 reprenant les 3 indicateurs proposés a été réalisée.

Les 3 indicateurs sont :

- L'articulation entre les partenaires
- L'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Les objectifs

**Concernant l'articulation des partenaires**, différents éléments ressortent principalement :

- Il est noté que le comité de pilotage associe les partenaires (Education nationale, parents d'élèves, tissu associatif, services municipaux), et a permis de faire évoluer le PEDT au cours de ces 3 dernières années.
- De l'information sur les intentions éducatives est partagée par les partenaires et a été également transmise aux familles. Les réunions de rentrée permettent également de redonner du sens au TAP.
- L'organisation interne mise en place a permis cette articulation des partenaires, notamment avec la fonction de coordination et de référent par site. Cependant, la coordination du PEDT est à renforcer.
- Il est noté la plus valu du comité de pilotage et des référents par site qui fluidifient les relations entre écoles – TAP – familles ainsi que la plus grande facilité à discuter avec le référent qu'avec les animateurs au quotidien.
- Les temps de transition permettent la communication entre enseignants et animateurs mais ces temps d'échange sont à développer. Il peut convenir de définir des modalités de concertation à mettre en œuvre (contenu, fréquence, formation...).
- Il est également noté que l'organisation et les activités proposées aux enfants sont adaptées aux maternelles et aux enfants en situation de handicap.
- *Axes de développement / points d'amélioration:*
  - o *intégrer le PEDT à un projet éducatif global*
  - o *une plus grande prise en compte des projets d'école dans le PEDT*
  - o *une plus grande continuité éducative entre les différents temps périscolaires*
  - o *des temps d'échange à développer entre équipe périscolaire et enseignants*

### **Concernant l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires :**

- Il est noté qu'une information sur les modalités organisationnelles a été transmise aux familles par différents biais (portail familles, réunion de rentrée, plaquette, charte...)
- L'organisation des temps de transition permet de garantir la qualité d'accueil et la sécurité des enfants tout en prenant en compte les transferts de responsabilité.
- L'organisation est adaptée aux maternelles et aux enfants en situation de handicap (activités, transport...). La prise en charge de situation de handicap temporaire fonctionne également.
- Une offre de loisirs de proximité est accessible le mercredi après-midi pour les enfants.
- L'équipe d'animation est permanente et stable sur l'ensemble des temps périscolaires.
- Les locaux sont suffisants et adaptés à l'accueil des enfants mais des règles de fonctionnement de partage pourraient être à formaliser.
- *Axe de développement / point d'amélioration:*
  - o *Une formalisation des règles d'utilisation et de partage des locaux*

### **Concernant les objectifs :**

- Il est noté que les objectifs sont partagés par l'ensemble des partenaires et les activités sont en lien avec ces objectifs. Néanmoins, une intégration dans un projet éducatif global est souhaitée.
- Des indicateurs d'évaluation qualitatifs et quantitatifs sont définis et utilisés.
- Il est noté une volonté d'une plus grande prise en compte de la parole de l'enfant, de son choix et de la possibilité de ne « rien faire ». L'importance de « Ne rien faire » est soulignée à l'inverse des 1ers temps de construction des TAP. Le besoin d'un cadre sécurisé par les enfants sans être obligé de participer aux activités est souhaité.
- Un plan de formation concernant l'ensemble des intervenants serait à mettre en place ainsi que des formations conjointes enseignants-animateurs-ATSEM. Dans un 1<sup>er</sup> temps, des temps de formation pourraient être envisagés d'abord dans les écoles maternelles (enseignants-atsem).
- Il est ajouté également que de nombreuses initiatives de l'équipe d'animation sont déjà proposées en cohérence avec les activités réalisées en classe et inversement. Le rôle éducatif des animateurs est apprécié.
- Il est souligné le possible ajustement des actions sur 3 ans. Il s'agit d'un projet sur 3 ans ; tous les objectifs peuvent ne pas être atteints dès la mise en place. Le rôle de l'évaluation continue permet un réajustement du fonctionnement.
- *Axes de développement/points d'amélioration:*
  - o *Une plus grande continuité éducative entre les différents temps périscolaires de la journée*
  - o *Une plus grande cohérence entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi*
  - o *Intégrer le PEDT à un projet éducatif global*
  - o *Une plus grande prise en compte du choix de l'enfant et de la possibilité de « ne rien faire »*
  - o *Développer des temps de formation entre les acteurs éducatifs*

### **3.3. Articulation avec les dispositifs existants**

Le PEDT s'appuie sur une démarche existante de précédents Projets Educatifs Locaux (PEL) contractualisés avec les services de l'Etat (Contrat Educatif Local ; CEL).

Par ailleurs, la commune de Montfort-sur-Meu est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse existant à l'échelle communautaire avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF35).

## **4. OBJECTIFS PARTAGES**

### **4.1. Les orientations éducatives portées par la Commune**

Les élus de la Municipalité ont défini, lors de séances de travail sur l'année 2016, leur politique enfance - jeunesse élaborée en 5 axes majeurs. Cette politique permet d'avoir un projet éducatif global, commun à l'ensemble des services et structures travaillant auprès des enfants et des jeunes. Les axes seront déclinés en objectifs et selon les tranches d'âge. Ils permettent d'avoir une cohérence sur l'action entreprise auprès du public dans les différents projets mis en œuvre, sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Afin de participer à l'éducation et à la construction de l'identité des enfants et des jeunes dans leurs différents parcours de vie, la ville de Montfort sur Meu les accompagne en créant les conditions propices à l'apprentissage du vivre ensemble, à l'apprentissage de la citoyenneté, et par le soutien aux initiatives. Les orientations éducatives sont définies autour de 5 axes :

#### Les 5 axes :

##### *Axe 1: L'expression et la communication*

En prenant en compte la parole des enfants et des jeunes, la collectivité proposera des outils et services adaptés et accessibles qui favoriseront l'information, l'expression et l'engagement.

##### *Axe 2: Le développement de l'autonomie, de la confiance, de la citoyenneté et du sens de l'engagement*

Il s'agira de permettre aux enfants et aux jeunes d'aller plus loin dans l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté en leur donnant le goût de l'initiative et le sens de l'engagement. La collectivité s'attachera à renforcer la confiance entre les générations et à véhiculer une image positive de l'enfance et de la jeunesse.

##### *Axe 3: La place et la participation des enfants et des jeunes dans la vie de la cité: débattre, agir et concrétiser*

La collectivité veillera à ce que les enfants et les jeunes puissent occuper une véritable place dans les décisions qui les concernent et participer de manière active à la vie démocratique locale. Les élus et les professionnels, en tant que facilitateurs, reconnaissent leur capacité d'agir, et sont présents pour les aider à mettre en place leurs projets.

##### *Axe 4: L'ouverture et la créativité par la culture et les projets*

La collectivité en diversifiant son offre culturelle permettra aux enfants et aux jeunes d'appréhender des pratiques culturelles, et en les accompagnant dans leurs projets, favorisera les expérimentations en encourageant et soutenant leurs initiatives, en valorisant les talents et la créativité.

##### *Axe 5: Un accompagnement des enfants et des jeunes dans une co-construction*

La réussite de la politique enfance - jeunesse implique une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs éducatifs pour l'accompagnement de l'enfant et du jeune dans ses différents parcours de vie et dans sa construction identitaire. La coopération entre les différents acteurs doit permettre de renforcer l'offre, la mutualisation pour plus de continuité éducative et de cohérence.

## **4.2. Les objectifs éducatifs portés par l'Education Nationale**

### Des axes didactiques :

En élémentaire du Moulin à vent:

- Améliorer les compétences des élèves en lecture et en orthographe
- Améliorer les compétences des élèves en calcul et en résolution de problèmes

En élémentaire du Pays Pourpré :

- Améliorer le climat scolaire afin d'assurer l'inclusion de tous les élèves dans le respect de chacun
- Favoriser la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours des élèves

En maternelle du Moulin à vent :

- Enrichir le vocabulaire courant
- Améliorer le « vivre ensemble » et développer le goût du « bien-faire »

En maternelle du Pays Pourpré:

- Améliorer la fluidité et la qualité du parcours des élèves
- Améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux pour chaque élève

### Et des parcours :

3 parcours communs à toutes les écoles (2016-2020) pour développer des connaissances et des compétences et les enrichir

- Education artistique et culturelle
- Parcours citoyen
- Parcours numérique

## **4.3. Les objectifs éducatifs du PEDT**

L'ensemble des objectifs et actions portés dans le cadre du PEDT sont fondés sur le principe des valeurs de la République « Liberté-Egalité-Fraternité », et dans le respect de la Charte de la Laïcité.

Au regard des orientations politiques nouvellement définies de la commune en matière d'éducation, des objectifs éducatifs de l'Education nationale, des objectifs partagés permettant une meilleure articulation du projet éducatif de la commune avec les projets d'école, ont été définis :

*Axe 1 : une démarche éducative basée sur une co-construction :*

- Fédérer les acteurs éducatifs autour d'une offre éducative cohérente et adaptée
- Développer chez les enfants et les acteurs éducatifs une cohérence autour du « NOUS » et des valeurs partagées

*Axe 2 : Le développement de la citoyenneté :*

- Eduquer à la responsabilité, à l'autonomie
- Construire la place de citoyen
- Eduquer à la solidarité

*Axe 3 : L'expression et la communication :*

- Permettre l'expression des sentiments et des émotions au service du mieux vivre ensemble
- Permettre aux enfants d'avoir le choix de ne rien faire, de prendre le temps, de s'émerveiller
- Développer l'empathie, la tolérance et le respect

Au regard des évaluations annuelles réalisées sur les années 2014-2017, le modèle de fonctionnement établi pour le précédent PEDT est positif. Aussi, de nombreux moyens mis en place préalablement sont pérennisés.

Néanmoins, afin de répondre à la fois à l'évaluation partagée et à ces objectifs, nouvellement définis, qui font sens pour une articulation cohérente des différents temps de l'enfant, des moyens d'actions vont être développés.

Ces moyens, outils pérennisés et développés, sont de divers ordres : outils organisationnels et outils pédagogiques par la mise en place d'activités à travers des parcours.

## **5. LES ACTIONS**

### **5.1. L'organisation**

#### **Le comité de pilotage :**

La poursuite du travail du comité de pilotage doit permettre une évaluation continue et une adaptation du fonctionnement mis en place. Il doit permettre également de créer une dynamique commune autour de l'enfant et à travers la dimension éducative définie dans les objectifs du PEDT. Il favorise le travail sur le développement de la cohérence entre les acteurs éducatifs au profit des enfants. (Composition et fréquence de rencontre ; partie 7)

#### **La coordination et les référents par site :**

Le positionnement de la *coordinatrice du service enfance* doit permettre la poursuite du travail de cohérence et de continuité entre les temps extrascolaire et périscolaire, et apporter une cohésion des acteurs éducatifs en charge des enfants.

Le positionnement d'une *référente* des activités périscolaires par école doit permettre de créer une cohérence sur l'ensemble des temps périscolaires de l'enfant.

Cette organisation interne est facilitatrice de relai d'information entre temps scolaire-périscolaire et extrascolaire.

Des *temps d'échange* entre la coordinatrice enfance et les référentes sont formalisés au sein de l'organisation du service.

De la même manière, des réunions de travail sont prévues entre la coordinatrice enfance et les directrices d'école (une fois par trimestre) pour réguler le fonctionnement au quotidien, garantir une continuité éducative et pédagogique auprès des enfants, et adapter les activités proposées en fonction des thématiques des projets d'école et inversement.

La *coordination du PEDT* est assurée par la chargée de mission Education-Enfance-Jeunesse qui accompagne les responsables de structure dans la conception éducative et pédagogique des projets entrepris et de leur formalisation.

#### **Une équipe permanente et stable :**

Le service enfance de la commune est constitué d'animateurs et d'ATSEM. Cette équipe permanente permet d'assurer une continuité dans la prise en charge des enfants dans leur quotidien.

De plus, les animateurs enfance et les ATSEM interviennent sur l'ensemble des temps périscolaires (accueils et activités), réduisant ainsi le nombre d'intervenant auprès de l'enfant et assurant une démarche pédagogique continue.

De la même manière, les animateurs enfance interviennent également à l'accueil de loisirs garantissant une meilleure cohérence et transition entre les temps périscolaires et extrascolaires. Cette organisation permet également une meilleure communication auprès des familles car l'équipe est connue et repérée ; le circuit d'information est ainsi facilité.

La stabilité de l'équipe permet également des temps d'échange et de travail sur les projets pédagogiques et les temps d'activité.

### **Les temps de transition :**

Les temps de transition sont aménagés de manière à rendre fluide les transferts de responsabilité entre les temps scolaires et périscolaires, à garantir la sécurité des enfants et à développer une continuité entre ces temps.

L'équipe s'attache, pendant ces temps de transition, à garantir une qualité d'accueil aux enfants, et leur laisse, au regard des évaluations continues réalisées, des temps de « récréation » entre la fin de la classe et le début de la nouvelle activité (lorsque cette activité ne nécessite pas de déplacement spécifique).

Afin de faciliter également pour l'enfant sa transition entre les deux temps, des règles de vie harmonieuses pour l'ensemble sont à développer.

### **L'information aux familles :**

Les familles sont parties prenantes du projet et de l'organisation en tant que membre du comité de pilotage au titre de représentants de parents d'élèves, et présents également lors des conseils d'école.

Au quotidien, l'organisation du service (cf. ci-dessus équipe permanente et stable) permet aux familles d'échanger et de communiquer avec les animateurs. Cet échange est essentiel dans le suivi et l'accompagnement de l'enfant dans son parcours de vie.

Il permet de prendre en compte l'enfant dans sa globalité et de lui signifier une volonté de cohérence dans ce que lui propose son entourage.

(Modalités d'information et d'échange avec les familles ; partie 8)

### **Organisation adaptée aux différentes tranches d'âge (maternelles et élémentaires) et aux enfants en situation de handicap :**

Pour répondre au rythme et aux besoins de l'enfant, il a été fait le choix de différencier la prise en charge des enfants selon leur tranche d'âge et de s'adapter aux éventuelles situations de handicap ; à la fois dans la mise en place de l'organisation du temps hebdomadaire (voir ci-dessous l'organisation du temps scolaire) mais également dans les activités proposées.

#### *En maternelle:*

Il est fait le choix de proposer des moments de 45 minutes où les enfants sont pris en charge au sein de l'école, en début d'après-midi, et de leur proposer des activités calmes. Effectivement, il s'agit d'un moment de la journée où les enfants ont besoin de repos ; les acteurs éducatifs souhaitent donc respecter ce rythme naturel de l'enfant et ainsi proposer des modes de prise en charge adaptés.

#### *En élémentaire:*

Il est fait le choix de proposer des activités sur une durée de 1H30 ; durée qui permet à la fois de pouvoir proposer aux enfants un contenu d'activités intéressant et de prévoir le besoin de temps pour des déplacements éventuels sur des lieux extérieurs à l'enceinte de l'école.

Les activités proposées, répondant aux objectifs éducatifs, sont adaptées également à chaque tranche d'âge.

Considérant le dispositif ULIS au sein d'une de nos écoles, un travail spécifique de coordination enseignants-périscolaire se réalise afin que chaque enfant en situation de handicap soit inclus dans une activité aux plus proches de ses besoins et de ses envies.

### **Prise en compte du choix de l'enfant et volonté de ne « rien faire » :**

A la fois dans les relations quotidiennes qui sont entretenues entre enfants, et entre adultes et enfants, mais également dans notre mode d'organisation des activités, l'accent est mis sur l'écoute, le dialogue, et la prise en compte des besoins et envies des enfants.

#### **Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219  
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
Tél. 02 99 09 00 17  
Fax 02 99 09 14 04  
mairie@montfort-sur-meu.fr  
[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

Par ailleurs, il est laissé la possibilité pour les enfants du Ce2, Cm1 et Cm2 de choisir trois activités (une activité par parcours) parmi les douze qu'ils suivent tout au long de l'année.

De plus, dans chacune des autres activités, les animateurs ont à cœur de laisser l'enfant libre de « ne rien faire » s'il le souhaite.

Ce mode pédagogique est appliqué également dans les accueils périscolaires.

La volonté est de donner de façon continue, sur l'ensemble des temps, une place à chaque enfant, l'aider à trouver sa place, en respectant ses besoins, sa parole dans une écoute et accueil attentif.

### **Les locaux :**

Les locaux utilisés sont les écoles (à l'exception des salles de classe) et des salles situées à proximité. Afin de réduire les déplacements des enfants et dans le respect de leur rythme, les déplacements les plus longs sont réalisés en car.

Dans l'usage des salles au sein des écoles, une charte d'utilisation de partage avec des règles communes va être élaborée, support de bon fonctionnement et cadre commun du temps scolaire et périscolaire.

### **Un plan de formation :**

Des formations communes enseignants-Atsem, dans un premier temps, pourront être organisées. Prenant en compte des contraintes organisationnelles, celles-ci pourront être éventuellement élargies par la suite aux animateurs.

Elles permettront de répondre à la volonté de construction de valeurs pédagogiques communes et de développer la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires.

Chaque agent municipal peut par ailleurs bénéficier de temps de formation sur des thématiques choisies et dont l'agent perçoit le besoin dans son parcours professionnel et en réponse aux objectifs éducatifs.

### **Une offre extrascolaire accessible aux enfants le mercredi après-midi :**

L'accueil de loisirs municipal est accessible à l'ensemble des enfants le mercredi après-midi, directement après la classe si les parents le souhaitent, avec un service de restauration à proximité d'une des écoles.

Afin de rendre accessible ce service aux enfants de l'autre école, un service de transport en car est mis en place dès la fin du temps scolaire.

Une continuité dans l'accompagnement de l'enfant est ainsi recherchée. Ils sont pris en charge, dès lors, par les animateurs municipaux.

Le fonctionnement pédagogique de l'accueil de loisirs se veut également être conforme aux orientations éducatives de la Municipalité en créant des liens et une plus grande cohérence entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi.

### **L'évaluation ; la définition d'indicateurs :**

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont définis par les acteurs de façon générale sur l'ensemble du PEDT mais également pour chaque activité menée.

Ils permettent à la fois une adaptation et une évolution du travail dans le temps mais également le partage sur « l'attendu » comme réponse aux objectifs.

## 5.2. Les activités périscolaires

Des Temps d'Activités Périscolaires sont mis en place dans l'organisation du temps de l'enfant et correspondent à des moyens pédagogiques développés pour répondre également aux objectifs du PEDT.

Ces activités sont conçues comme réponse aux objectifs établis et de façon transversale et sont déclinées à travers 3 parcours (thématiques de travail), à savoir :

- Expression corporelle et bien-être
- Découverte culturelle et ouverture sur le monde
- Découverte de l'environnement local

Les activités proposées et les intervenants pourront connaître une évolution durant l'année scolaire en fonction des projets entrepris dans les projets d'école et en lien avec les temps périscolaires.

### *En maternelle*

L'organisation se décline comme suit :

- Sieste pour les Petites et Moyennes Sections (qui dorment)
- Relaxation pour les Moyennes Sections (qui ne dorment pas)
- Lecture, jeux de société, activités calmes... pour les Grandes Sections

### *En élémentaire*

L'organisation se décline comme suit :

- des cycles d'activités de 6 -7 séances (entre chaque période de vacances scolaires),
- une participation de l'enfant aux trois parcours sur l'année : une volonté de découverte de différentes activités.
- la notion de choix de l'activité pour les enfants du Ce2, Cm1 et Cm2. Les enfants peuvent choisir trois activités (une activité par parcours) parmi les douze qu'ils suivent tout au long de l'année. En outre, il y a un recueil d'une activité que l'enfant ne souhaite plus faire.

### **En maternelle :**

<b>Parcours : Expression corporelle et bien-être</b>			
<b>Activités</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>Lien avec le projet d'école (parcours du projet d'école)</b>	<b>Effets attendus</b>
Sieste	L'expression et la communication	Parcours éducation artistique et culturel	L'enfant prend le temps d'effectuer son activité et l'effectue sereinement. L'enfant est à l'écoute de l'autre
Relaxation			
Zen attitude, le yoga en histoire			
Contes musicaux			
Contes animés			
Eveil musical			
Activités autour des 5 Sens			
Lecture	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	L'enfant est à l'écoute de l'autre. Les enfants s'entraident
Jeux de société			

### En élémentaire :

<b>Parcours : Expression corporelle et bien-être</b>			
<b>Activités</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>Lien avec le projet d'école (parcours du projet d'école)</b>	<b>Effets attendus</b>
Vivre ensemble	L'expression et la communication	Parcours citoyen	L'enfant peut prendre la parole, s'exprimer L'enfant est à l'écoute de l'autre
Jeux coopératifs	Une démarche éducative basée sur une co-construction	Parcours citoyen	L'enfant privilégie l'intérêt collectif à l'intérêt individuel Les enfants s'entraident
Tennis de table	L'expression et la communication	Parcours artistique et culturelle	L'enfant prend le temps d'effectuer son activité sereinement L'écoute des enfants est facilitée par des lieux adaptés L'enfant bénéficie d'une activité ludique
Kayak			
Judo			
Gymnastique			
Escrime			
Tennis			
Roller			
Lutte et accro sport			
Badminton			
Zum'afro'latino			
Expression théâtrale Autour de la musique	L'expression et la communication	Parcours artistique et culturelle	Les enfants prennent le temps de s'exprimer L'enfant prend la parole
Football Handball Basket	L'expression et la communication	Parcours artistique et culturelle	L'enfant respecte la différence L'enfant se situe dans un groupe mixte

<b>Parcours : Découverte de l'environnement local</b>			
<b>Activités</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>Lien avec le projet d'école (parcours du projet d'école)</b>	<b>Effets attendus</b>
P'Art'âges	Une démarche éducative basée sur une co-construction	Parcours citoyen	L'activité est intégrée à une dynamique de territoire
Journal des écoles			Parcours numérique
Blog			
Déco cartons	Le développement de la citoyenneté	Parcours artistique et culturelle	L'enfant a possibilité de faire seul L'enfant fait des choix L'enfant est sensibilisé au vivre ensemble
Photographie/arts visuels			
Pêche			
Culture bretonne			
Curieux de nature			
Au fil des TAP			
Petites têtes de l'Art			

<b>Parcours : Découverte culturelle et ouverture sur le monde</b>			
<b>Activités</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>Lien avec le projet d'école (parcours du projet d'école)</b>	<b>Effets attendus</b>
Arts plastiques	Une démarche éducative basée sur une co-construction	Parcours citoyen	L'enfant participe à des réalisations collectives
Création numérique New Technology	L'expression et la communication	Parcours numérique	L'enfant accepte un point de vue différent du sien L'enfant peut s'exprimer
Découverte de jeux de société Création d'histoire Dans la peau de... Langue du monde	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	L'activité permet à l'enfant de s'exprimer, sa parole est prise en compte L'enfant privilégie l'intérêt collectif à l'intérêt individuel
Atelier des petites mains Origami Tissage Peinture, sculpture Création culturelle Cuisine autour du monde Pâtisserie en folie Concept 3D A vos crayons	L'expression et la communication	Parcours éducation artistique et culturelle	L'enfant prend du plaisir L'enfant prend le temps d'effectuer son activité et l'effectue sereinement. L'activité permet aux enfants de faire ensemble

### 5.3. Les accueils périscolaires

**En maternelle et élémentaire :**

<b>Accueil périscolaire du matin</b>			
<b>Activités</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>Lien avec le projet d'école (parcours du projet d'école)</b>	<b>Effets attendus</b>
Jeux, coloriage en libre accès Activités manuelles et jeux calmes	L'expression et la communication	Parcours éducation artistique et culturelle	L'enfant fait des choix L'enfant prend le temps d'effectuer son activité et l'effectue sereinement. L'écoute des enfants est facilitée par des lieux adaptés

### En maternelle :

<b>Accueil périscolaire du midi/le temps de pause méridienne des enfants</b>			
<b>Activités</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>Lien avec le projet d'école (parcours du projet d'école)</b>	<b>Effets attendus</b>
Repas	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	L'enfant a la possibilité de faire seul L'enfant privilégie l'intérêt collectif à l'intérêt individuel
Temps de sieste, de repos	L'expression et la communication	Parcours éducation artistique et culturel	L'enfant prend le temps d'effectuer son activité et l'effectue sereinement.
Jeux collectifs et/ou jeux libres calmes			L'enfant est à l'écoute de l'autre L'enfant a possibilité de faire seul L'enfant fait des choix

<b>Accueil périscolaire du soir</b>			
<b>Activités</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>Lien avec le projet d'école (parcours du projet d'école)</b>	<b>Effets attendus</b>
Goûter	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	L'enfant privilégie l'intérêt collectif à l'intérêt individuel Les enfants s'entraident
Jeux extérieurs ou intérieurs, ateliers et activités ludiques	L'expression et la communication	Parcours éducation artistique et culturelle	L'activité permet à l'enfant de s'exprimer L'enfant accepte un point de vue différent du sien
Activités ludiques et de loisirs			
Jeux et coloriages en accès libre			

### En élémentaire :

<b>Accueil périscolaire du midi/le temps de pause méridienne des enfants</b>			
Repas	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	L'enfant à la possibilité de faire seul L'enfant privilégie l'intérêt collectif à l'intérêt individuel
Temps de détente	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	L'enfant respecte la différence L'enfant fait des choix L'enfant est sensibilisé au vivre ensemble
Espaces calmes ; coin lecture			
Activités manuelles	L'expression et la communication	Parcours éducation artistique et culturel	L'enfant respecte la différence L'activité permet aux enfants de faire ensemble L'enfant bénéficie d'une activité ludique
Jeux libres			

<b>Accueil périscolaire du soir</b>			
Goûter	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	Les enfants s'entraident L'enfant privilégie l'intérêt collectif à l'intérêt individuel
Jeux extérieurs ou intérieurs, ateliers et activités ludiques	L'expression et la communication	Parcours éducation artistique et culturelle	L'enfant prend plaisir L'enfant est à l'écoute de l'autre L'enfant fait des choix
Activités ludiques et de loisirs			
Jeux et coloriages en accès libre			
Accompagnement aux leçons	Le développement de la citoyenneté	Parcours citoyen	Les enfants s'entraident L'enfant respecte la différence

#### **5.4. Emplois du temps**

L'organisation du temps de l'enfant découle de **principes d'élaboration actés en comité de concertation** à savoir :

- Un temps et un rythme de l'enfant à privilégier
- Des horaires d'école maintenus (8h30-16h30)
- Les horaires des accueils périscolaires matin et soir conservés (7h-8h30 et 16h30-19h)
- Une pause méridienne de 2 heures (11h30-13h30)
- Une dissociation des emplois du temps maternelles (Temps d'Activités Périscolaires de 45') des élémentaires (Temps d'Activités Périscolaires de 1h30 pour la mise en place d'un contenu d'activités intéressant)
- Une régularité des horaires priorisée
- Une équité entre les écoles

**Ecoles maternelles publiques :**

Emplois du temps		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
<b>Horaires Déjeuner</b>		11H30-13H30	11H30-13H30	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré)  Ou 11H30 : Repas + ALSH (déclaré)	11H30-13H30	11H30-13H30
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	13H30-14H15	13H30-14H15		13H30-14H15	13H30-14H15
	<b>Activités Lieu</b>	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école		Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		14H15-16H30	14H15-16H30		14H15-16H30	14H15-16H30
<b>Après l'école</b>	<b>Horaires</b>	16H30-19H	16H30-19H		16H30-19H	16H30-19H
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	

**Ecole élémentaire publique du Pays Pourpré :**

Emplois du temps		<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
<b>Horaires Déjeuner</b>		11H30-13H30	11H30-13H30	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré)  Ou 11H30 : Repas + ALSH (déclaré)	11H30-13H30	11H30-13H30
<b>Horaires Temps scolaire</b>		13H30-15H	13H30-16H30		13H30-15H	13H30-16H30
<b>Après l'école</b>	<b>Horaires</b>	15H-16H30	16H30-19H		15H-16H30	16H30-19H
	<b>Activités Lieu</b>	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Après l'école</b>	<b>Horaire</b>	16H30-19H		16H30-19H		
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		

**Ecole élémentaire publique du Moulin à Vent :**

Emplois du temps		<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
<b>Horaires Déjeuner</b>		11H30-13H30	11H30-13H30	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré)  Ou 11H30 : Repas + ALSH (déclaré)	11H30-13H30	11H30-13H30
<b>Horaires Temps scolaire</b>		13H30-16H30	13H30-15H		13H30-16H30	13H30-15H
<b>Après l'école</b>	<b>Horaires</b>	16H30-19H	15H-16H30		16H30-19H	15H-16H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs	
<b>Après l'école</b>	<b>Horaire</b>		16H30-19H		16H30-19H	
	<b>Activités Lieu</b>		Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	

**Le mercredi :**

Situation	<b>MERCREDI</b>	
<b>L'enfant ne va pas à l'accueil de loisirs</b>	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Pas de service restauration
<b>L'enfant va à l'accueil de loisirs</b>	11H30-19H Accueil de Loisirs (déclaré) Locaux de la Maison de l'Enfance	Restauration dans le cadre de l'accueil de loisirs Un transport des enfants du Moulin à vent vers la Maison de l'Enfance est mis en place.

## 6. ACTEURS ENCADRANTS LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans les écoles maternelles :

Activité	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Observations
<b>Sieste</b>	Patricia Morand Hélène Maurin Virginie Macé	Service enfance	CAP Petite enfance	ATSEM	
<b>Relaxation</b>	Nicole Cochard Patricia-Gaëlle Poussin Odile Gaudron Régine Rouvrais Christine Renault				
<b>Contes musicaux</b>	Elsa Pettier	Service enfance – service culture	BEATEP	Animateur municipal	
<b>Zen attitude, le yoga en histoire</b>	Julia Orain	Service enfance	CAP Petite enfance	Animateur municipal	
<b>Contes animés</b>	Aurélie Peron	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Eveil musical</b>	Coralie Gigomas	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Activités autour des 5 Sens</b>	Pauline Broudic—Fejean	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
	Ludivine Thiboult	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Jeux de société</b>	Grégoire Pinson	Indépendant		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Lecture</b>	Intervenants extérieurs	Association Lire et Faire Lire		Bénévoles	Convention

**Dans les écoles élémentaires :**

Les activités proposées et les intervenants pourront connaître une évolution durant l'année scolaire en fonction des projets entrepris.

L'ensemble des acteurs n'intervient pas en continuité sur toute l'année ; leur intervention varie en fonction des jours et des périodes.

Par ailleurs, des bénévoles pourront être présents en plus des intervenants pour l'accompagnement des enfants sur les lieux d'activités et également sur les temps d'activités.

Activité	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Observations
<b>A vos crayons</b>	Clara Tassel	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Culture Bretonne</b>	Ludivine Thiboult	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Photographie / arts visuels</b>	Sandrine Jehannin	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Déco carton</b>	Aurélie Péron	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Concept 3D</b>	Yoann Le Corre	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>P'art'âges</b>	Elsa Pettier	Service enfance –service culture	BEATEP	Animateur + médiateur culturel municipal	
<b>Blog</b>	Yoann Le Corre	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Curieux de nature</b>	Aurélie Péron	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Origami</b>	Mme Rannou	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Tissage</b>	Mme Rannou	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Le journal des écoles</b>	Elsa Pettier	Service enfance –service culture	BEATEP	Animateur + médiateur culturel municipal	
<b>Atelier des petites mains</b>	Pauline Broudic--Fejean	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Cuisine autour du monde</b>	Clara Tassel	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Dans la peau de...</b>	Pauline Broudic--Féjean	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Autour de la musique</b>	Ludivine Thiboult	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Petites têtes de l'art</b>	Elsa Pettier	Service enfance –service culture	BEATEP	Animateur + médiateur culturel municipal	
<b>Expression théâtrale</b>	Aline Berthelot	Service enfance	BAFA en cours	Animateur municipal	

<b>Au fil des Taps</b>	Aline Berthelot	Service enfance	BAFA en cours	Animateur municipal	
<b>Pâtisserie en folie</b>	Ludivine Thiboult	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Création culturelle</b>	Morgane Guergnon	Service culture – Médiathèque		Bibliothécaire	
<b>New technology</b>	François Xavier	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Création Numérique</b>	Yoann Laurence Lou Bannier	Service culture – Médiathèque	BEATEP	Référent numérique municipal	
<b>Création d’histoire</b>	Mme Bocquet	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Découverte de jeux de société</b>	Grégoire Pinson	Indépendant		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Arts plastiques</b>	Mme Commandeur	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Lutte et acro sport</b>	Audrey Le Bec	Service enfance	BAFA BAFD Stagiaire	Animateur municipal	
<b>Langues du monde</b>	Audrey Le Bec	Service enfance	BAFA BAFD Stagiaire	Animateur municipal	
<b>Badminton</b>	Audrey Le Bec	Service enfance	BAFA BAFD Stagiaire	Animateur municipal	
<b>Football</b>	Yoann Le Corre	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Peinture, sculpture</b>	M. Gillet	Indépendant		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Handball</b>	Christophe LACHASSE	Hand Club du pays de Brocéliande	BE sportif	Salarié de l’association	Convention
<b>Kayak</b>	Melaine Pichard	Club de Kayak du pays de Brocéliande	BE sportif	Salarié de l’association	Convention
<b>Pêche</b>	Thomas Garin	Pêche Moderne.com	BE sportif	Salarié de l’association	Convention
<b>Tennis de table</b>	M. Xin WANG	Association Montfort Tennis de Table	DEJEPS	Salarié de l’association	Convention
<b>Gymnastique</b>	Mme Le Gall	Association Brocéli’gym	BE sportif	Salariée de l’association	Convention
<b>Escrime</b>	Anthony Becan	Comité d’Ille et Vilaine d’Escrime	BE sportif	Salarié de l’association	Convention
<b>Basket</b>	Gwenaël Jehannin	Montfort Basket Club	BE sportif	Salarié de l’association	Convention
<b>Vivre ensemble</b>	Emilie Breton	Association Un Arc-en-ciel dans le cartable		Salariée de l’association	Convention
<b>Judo</b>	Yann Le Bonnec	Judo Club du pays de Montfort	BE sportif	Salarié de l’association	Convention

<b>Roller</b>	Audrey Le Bec	Service enfance	BAFA	Animateur BAFA	
<b>Zum'afro'latino</b>	Patricia Vangu Kembo	Service enfance	BAFA	Animateur BAFA	
<b>Jeux coopératifs</b>	Aline Berthelot	Service enfance	BAFA en cours	Animateur municipal	
<b>Tennis</b>	Sandrine Jehannin	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	

## **7. PILOTAGE DU PROJET**

### **Composition de la structure de pilotage :**

- L'adjointe au Maire en charge de l'enfance et de l'éducation
- L'Inspectrice de l'Education Nationale
- Les directrices d'école
- Un représentant de parents d'élèves de chaque école
- Un représentant d'associations
- La coordinatrice enfance
- Le directeur Vie de la Cité
- La chargée de mission Education – Enfance - Jeunesse

Le comité de pilotage se réunira 3 fois par an.

Il a pour objectifs :

- D'analyser et d'évaluer la mise en application du Projet Educatif Territorial
- D'adapter le fonctionnement en fonction des nécessités repérées
- De rassembler les acteurs éducatifs

### **Coordination du projet :**

Nom et prénom du coordinateur : Aurélie GAUDIN

Fonction : Chargée de mission Education – Enfance - Jeunesse

Adresse : Bd Villebois Mareuil – 35160 Montfort-sur-Meu

Téléphone : 02 99 09 00 17

Adresse électronique : aurelie.gaudin@montfort-sur-meu.fr

## **8. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES**

### **8.1. Modalités d'inscription aux activités proposées**

La mairie met à disposition des familles un portail familles, « Montfort F@mille », afin que celles-ci puissent inscrire leurs enfants aux services municipaux sur internet.

Afin de bénéficier des services périscolaires, la famille doit avoir rempli préalablement son dossier administratif directement en ligne sur « Montfort F@mille ». Un exemplaire est également téléchargeable sur le site internet de la ville ou disponible en mairie. La famille doit par la suite inscrire l'enfant sur les temps périscolaires souhaités.

#### *Inscription sur la pause méridienne*

L'inscription peut se réaliser par période ou de façon ponctuelle.

Délai d'inscription : jusqu'à deux jours ouvrés avant le jour du repas.

Possibilité de résiliation : 48 h à l'avance.

Sans annulation, c'est la réservation qui sert au paiement (forfait absence). En cas d'absence pour maladie, un certificat médical justifiant l'absence (non résiliée dans les délais) est à fournir.

#### *Inscription sur les temps d'activités périscolaires*

L'inscription se réalise par période (de vacances à vacances) avec la possibilité d'inscrire pour un jour ou pour les deux jours, en élémentaire.

Délai d'inscription : jusqu'à une semaine avant le début de la période.

#### *Inscription à l'accueil périscolaire du soir*

L'inscription peut se réaliser par période ou de façon ponctuelle.

Délai d'inscription : jusqu'à 2 jours avant la prise en charge de l'enfant.

Possibilité de résiliation : 48 h à l'avance.

## **8.2. Facturation et paiement**

### *La facturation*

Tous les mois, les familles reçoivent par courrier une facture des services utilisés le mois précédent. Celle-ci est établie en fonction des heures de présence et des inscriptions des enfants. Celle-ci est également téléchargeable sur « Montfort F@mille ».

### *Les tarifs*

Les tarifs des services périscolaires sont délibérés annuellement en séance du conseil municipal.

Les temps d'activités périscolaires sont entièrement gratuits et le programme est téléchargeable sur le site internet de la ville.

### *Le paiement*

Plusieurs possibilités de paiement s'offrent aux familles :

- En ligne, via « Montfort F@mille »,
- Par prélèvement automatique,
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Montfort.
- En espèces uniquement à la Trésorerie de Montfort,
- Par ticket prépayé CESU (Chèque Emploi Service Universel).

Les tickets CESU peuvent être utilisés pour le paiement des prestations d'accueil périscolaire du matin et du soir. Le montant transmis ne doit pas excéder le montant facturé pour ces services.

## **8.3. Modalités d'information et d'échanges avec les familles**

La commune met en place différents outils d'informations à l'attention des familles à savoir :

- Leur représentativité dans le comité de concertation et dans le comité de pilotage
- Des réunions publiques d'information
- Des supports de communication
- Des informations régulières sur le Portail Familles
- Des activités prévues permettant un retour aux parents (journal des TAPs, blog...) et réalisées par les enfants

## **9. EVALUATION**

### **9.1. Les intentions de l'évaluation**

- Apprécier les résultats du projet mis en œuvre pour en réajuster les objectifs et les moyens si nécessaire
- Engager un débat au sein du comité de pilotage sur le projet et valider à nouveau le cadre commun d'action

### **9.2. Les principes de l'évaluation**

- L'évaluation est conçue comme participative. Elle doit :
  - o Etre organisée de manière à impliquer les acteurs locaux
  - o Favoriser des travaux d'analyse en commun, des échanges de point de vue sur l'appréciation des résultats entre les acteurs locaux, les élus et les représentants contractuels
- L'évaluation est un outil d'aide à la décision pour ajuster les objectifs et les moyens du projet aux réalités du terrain, aux intérêts des enfants et des familles, elle vise à :
  - o Vérifier la conformité des réalisations aux attendus du projet
  - o Analyser les forces et les faiblesses du projet
- L'évaluation est à double dimension : qualitative et quantitative via des indicateurs d'évaluation définis ; indicateurs à la fois qualitatifs et quantitatifs dont les prioritaires sont présentés ci-dessous (liste non exhaustive).

### 9.3. Le contenu de l'évaluation

OBJECTIFS	INDICATEURS
<b>Axe 1 : une démarche éducative basée sur une co-construction</b>	
Fédérer les acteurs éducatifs autour d'une offre éducative cohérente et adaptée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une information sur les intentions éducatives et les modalités organisationnelles est transmise aux familles</li> <li>- Des temps d'échange enseignants-référent sont organisés</li> <li>- L'organisation des temps de transition permet de garantir la sécurité des mineurs en prenant en compte les transferts de responsabilité</li> <li>- La participation aux TAP est gratuite</li> <li>- La stabilité des équipes est garantie</li> <li>- Une organisation adaptée permet aux enfants en situation de handicap de bénéficier des TAP</li> </ul>
Développer chez les enfants et les acteurs éducatifs une cohérence autour du « NOUS » et des valeurs partagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PEDT est intégré à la dynamique de politique éducative globale</li> <li>- Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires</li> <li>- Les volets des projets d'école sont pris en compte dans la mise en œuvre du PEDT et vice-versa</li> <li>- Des formations conjointes (enseignant, animateurs, ATSEM...) sont mises en place</li> </ul>
<b>Axe 2 : le développement de la citoyenneté :</b>	
Eduquer à la responsabilité, à l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet laisse la place au choix de l'enfant</li> <li>- Le projet laisse la possibilité à l'enfant de faire seul</li> <li>- Le projet vise la prise de parole des enfants</li> <li>- La parole des enfants est prise en compte</li> </ul>
Construire la place de citoyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet donne la possibilité à l'enfant d'argumenter</li> <li>- Le projet sensibilise les enfants au vivre ensemble</li> <li>- Le projet permet de privilégier l'intérêt collectif à l'intérêt individuel</li> </ul>
Eduquer à la solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet vise l'entraide entre enfants</li> <li>- Le projet permet aux enfants d'être à l'écoute de l'autre</li> <li>- Le projet permet de respecter la différence</li> </ul>
<b>Axe 3 : L'expression et la communication :</b>	
Permettre l'expression des sentiments et des émotions au service du mieux vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet permet aux enfants d'être à l'écoute de l'autre</li> <li>- L'adaptation des lieux facilite l'écoute des enfants</li> <li>- Le projet permet la prise de parole des enfants</li> <li>- Des temps d'expression sont mis en place</li> </ul>
Permettre aux enfants d'avoir le choix de ne rien faire, de prendre le temps, de s'émerveiller	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet laisse la place au choix de l'enfant</li> <li>- Le projet permet de prendre le temps d'effectuer son activité et que l'enfant effectue son activité sereinement</li> <li>- L'activité a un caractère ludique</li> <li>- Les enfants prennent plaisir dans l'activité</li> </ul>
<p><b>Mairie de MONTFORT-SUR-MEU</b>          Développer l'empathie, la confiance et le respect          Boulevard Villebois Mareuil          BP 86219          35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX          Tél. 02 99 09 00 17          Fax 02 99 09 14 04          mairie@montfort-sur-meu.fr  <a href="http://www.montfort-sur-meu.fr">www.montfort-sur-meu.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant accepte un point de vue différent du sien</li> <li>- Le projet permet de respecter la différence</li> <li>- Le projet permet le faire-ensemble</li> <li>- La mixité des groupes</li> </ul>

#### **9.4. Les modalités d'évaluation**

- **Une évaluation annuelle** portant sur l'articulation des partenaires, l'organisation des temps périscolaires, scolaires et extrascolaires et sur les objectifs, s'appuyant également sur :

- **Une évaluation continue** des activités et projets menés dans le cadre des TAP au regard des projets d'école et vice-versa et en réponse aux objectifs du PEDT

##### **Public :**

- Les enfants (questionnaires)
- Les parents (questionnaires, comité)
- Les animateurs municipaux, intervenants et associations (questionnaire, support évaluation continue, comité)
- Les enseignants (questionnaire, entretiens, comité)